

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES

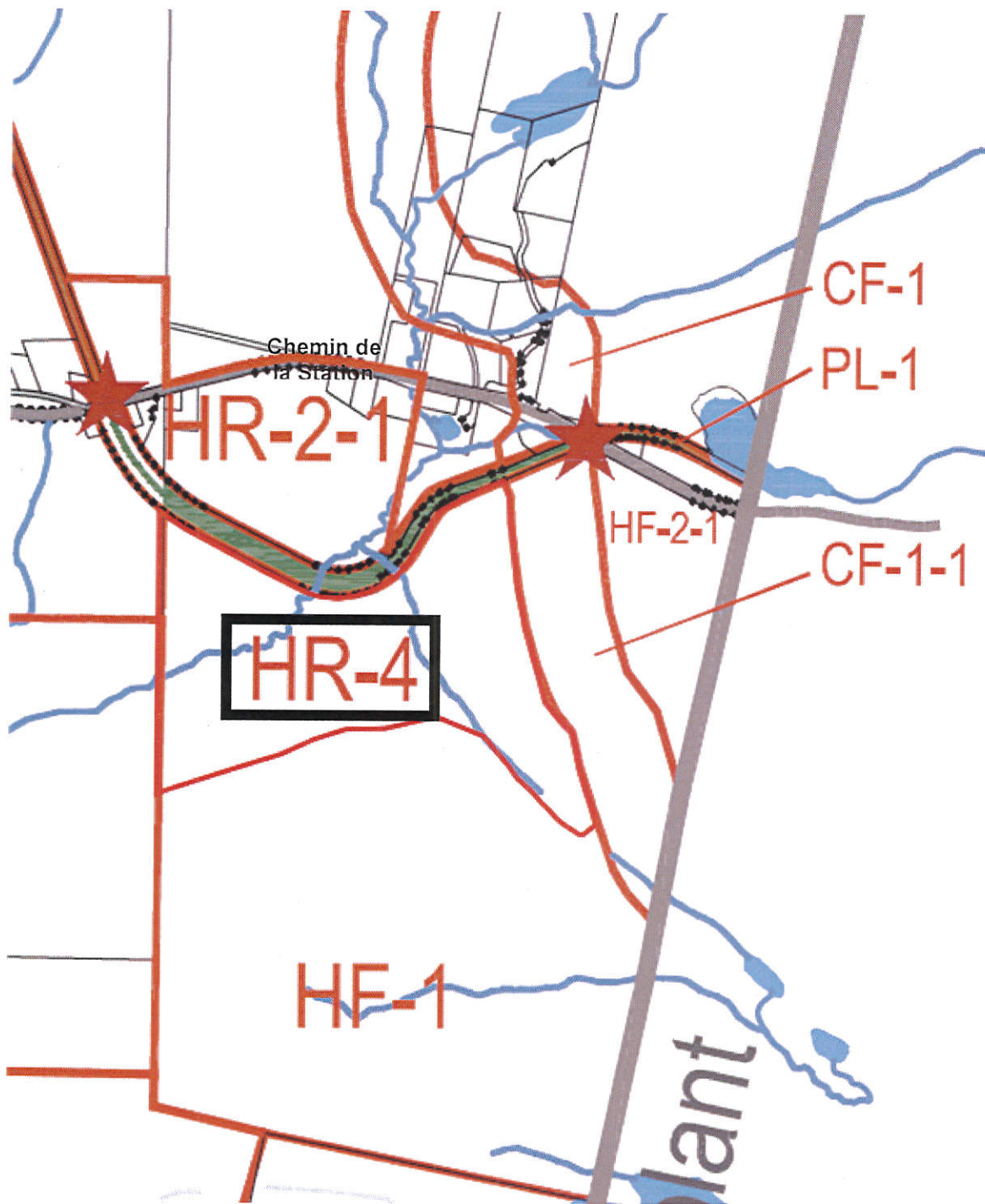


AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement décrit ci-après :

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance tenue le 16 janvier 2023, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro **03-2023** modifiant le règlement de zonage numéro 14-2006 afin de préciser une superficie maximale de plancher et une hauteur maximale pour les restaurants et salles de réunions dans la zone HR-4.
2. Une **assemblée publique de consultation aura lieu le 1^{er} février 2023, à 19h30**. Au cours de cette assemblée, le maire ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de règlement numéro **03-2023** ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ces sujets. L'assemblée se tiendra au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception.
3. Le premier projet de règlement 03-2023 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Ces dispositions concernent la zone HR-4. L'illustration de cette zone se trouve ci-dessous :
4. Le premier projet de règlement numéro 03-2023 **peut être consulté** au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://municipalite.laconception.qc.ca/reglements-durbanisme/>.
5. Extrait du plan de zonage, Règlement de zonage numéro 14-2006 :



Donné à La Conception, ce 17 janvier 2023.

Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la Municipalité le 17 janvier 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17 janvier 2023.

Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière